Mes points permis / Mes relevés d'information

Consulter et télécharger mes relevés d'information

Le relevé d'information restreint (RIR) atteste la validité et l'étendue des droits à conduire, il précise les catégories de permis obtenues et indique si les droits à conduire ont été suspendus ou non.

Il est délivré par la préfecture de résidence (si vous habitez à l'étranger, il est délivré par la préfecture du dernier lieu de résidence).

Le solde de points et l'historique du dossier n'apparaissent pas sur ce document.

Le RIR peut être réclamé par les autorités du pays de résidence en cas de demande d'échange de permis français contre un permis local. Il prouve que le titre français est valide.

Pour consulter et télécharger votre relevé, il faut utiliser "France connect" :

https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/

Le relevé d'information intégral (RII) contient toutes les informations liées à votre dossier permis de conduire (solde de points, infractions commises, validité du permis, stages effectués, visites médicales effectuées, ...).

Attention! si vous pensez avoir commis une infraction, il peut se passer beaucoup de temps avant qu'elle ne soit enregistrée et les points retirés (généralement au moment du paiement de l'amende).

En consultant le RII, vous pouvez vérifier que l'infraction a été prise en compte, les points retirés et décider de suivre un stage de récupération de points, si besoin.

Pour consulter et télécharger votre relevé, il faut utiliser "France connect":

https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/

Vous pouvez également faire la demande du relevé d'information intégral par mail en envoyant la copie recto-verso de votre permis de conduire et de votre pièce d'identité à l'adresse :

cert-rii-pc-84@interieur.gouv.fr

Et toujours **par simple courrier**, en joignant la copie recto verso du permis de conduire, la copie recto verso de la pièce d'identité valide et une enveloppe affranchie au tarif en vigueur avec la liasse "envoi recommandé avec accusé de réception", à l'adresse postale :

Préfecture de Vaucluse

Mes points permis

2 avenue de la folie

84000 Avignon

NB : Que ce soit par mail ou par courrier, la demande s'effectue auprès de la préfecture de votre département de résidence.

Pour toute contestation sur le solde de vos points, il faut adresser une demande (en précisant vos coordonnées complètes, votre date de naissance et votre numéro de permis) par voie postale à :

Monsieur le Ministre de l'intérieur

Délégation à la sécurité routière (DSR)

Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire

Bureau national des droits à conduire (BNDC)

Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08